

Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boîte postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 4 Avril 1990
9, rue du Fort Elisabeth

RECOMMANDE

MINISTERE D'ETAT
COMMISSION GOUVERNEMENTALE pour le
MONUMENT GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE
à l'attention de M. Lex ROTH
10, Bd. F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

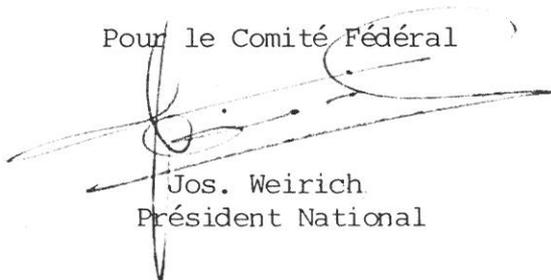
Monsieur le Président,

En mains le projet sur la plaquette-programme éditée à l'occasion de l'inauguration du Monument Grande-Duchesse Charlotte et spécialement les pages 17e à 24e, Genèse/historique relatifs au Monument (1985-1990), je tiens à vous rappeler que notre Comité Fédéral insiste pour que les faits historiques y soient publiés intégralement, à savoir :

1. La décision du 11 Juillet 1985 du Gouvernement en Conseil n'a pas été rendu publique et par conséquent
2. Le 2 Août 1985 lors de la réunion du Comité Fédéral, ses membres n'avaient pas connaissance de cette décision et ont décidé alors de lancer un appel pour la réalisation d'un monument à la mémoire de S.A.R., Madame la Grande-Duchesse Charlotte.
3. Par sa lettre du 5 Août 1985 à Monsieur Jacques SANTER, Président du Gouvernement le Comité Fédéral l'informe de sa décision. Ci-joint copie de cette lettre.
4. A cette lettre du 5 Août 1985, Monsieur le Président du Gouvernement répond favorablement. Ci-joint la copie de cette lettre du 07.08.1985.
5. Le 29 Août 1985 le Gouvernement, par un communiqué à la presse, passe à l'action pour réaliser ledit monument.
6. Dès l'ouverture du C.C.P. spécial Nr. 52 800-32, notre Fédération a versé intégralement les fonds recueillis jusqu'alors par souscription soit 223.600.- et elle a demandé de publier sur la première liste de souscription nationale les noms et les montants des associations et des personnes privées qui ont déjà versé leur obole au C.C.P. Nr. 444 20-91 de la Fédération des Enrôlés de Force.
7. Ci-joint copie du communiqué de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de force du 06.09.1985.
8. Ci-joint le texte (souligné) tel que nous voudrions qu'il soit publié dans la plaquette-programme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Pour le Comité Fédéral



Jos. Weirich
Président National

P.S. Est-ce qu'il n'était pas prévu de publier dans cette plaquette la liste de souscription intégrale ?

Copie pour information à Mr. Jacques SANTER Premier Ministre.